



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-37

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**26**
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne FARRUDJA,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE
Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Election du Maire

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle qu'en application des articles L 2122-4 à L 2122-7 du CGCT, « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Christian PILLER et Nadia DORÉ.

Monsieur le 1^{er} Adjoint invite le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal à prendre la présidence de la séance afin de diriger les opérations électorales. Madame la Présidente fait appel à candidature à la fonction de Maire.

Monsieur Olivier MARTET se déclare candidat. Afin de lever toute ambiguïté, il rappelle que, ni son statut de pompier professionnel, ni celui de sapeur-pompier volontaire rattaché au service

du département, ne sont incompatibles avec la fonction de Maire. Il précise que l'Association des Maires (ADM) a été sollicitée et confirme cette compatibilité.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne l'enveloppe contenant son bulletin. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs : 6
- suffrages exprimés : 21

Monsieur Olivier MARTET a obtenu 21 (vingt-et-une) voix. Il est proclamé Maire de la Commune et immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

Le Maire,
Olivier MARTET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-39

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....26
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Les élections sénatoriales ont lieu le 24 septembre 2017. Elus au suffrage universel indirect par les grands électeurs, ceux-ci sont eux même élus au sein du Conseil Municipal pour les communes de moins de 9 000 habitants.

Le code électoral dans son article L 283 dispose que « le décret convoquant les électeurs sénatoriaux fixe le jour auquel doivent être désignés les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants. Un intervalle de six semaines au moins doit séparer cette élection de celle des sénateurs. »

Aussi, le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs fixe la date du conseil municipal pour cette élection au 30 juin 2017.

Ce même code dispose que les communes de moins de 9 000 habitants élisent parmi leurs

membres quinze délégués pour les conseils municipaux de vingt-sept et vingt-neuf membres. Le nombre de suppléants est quant à lui fixé à trois quand le nombre de titulaires est égale ou inférieur à cinq et il est augmenté d'un par cinq titulaires ou fraction de cinq (article L 284 et L 286).

Monsieur le Maire indique que le groupe « Blainville autrement » et « Blainville toujours en action » ont décidé de proposer une liste commune. Il sollicite les membres du Conseil Municipal pour voter à main levée afin de désigner les délégués et suppléants. La proposition est validée à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait procéder au vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 27
- nombre d'abstentions : 0
- suffrages exprimés : 27

La liste commune Blainville-sur-l'Eau, annexée à la présente, a obtenu 27 (vingt-sept) voix. Les 15 délégués et 5 suppléants sont élus comme grands électeurs dans le cadre des élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

Le Maire,
Olivier MARTET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-38

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....26
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L’an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Election des Adjointes au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-10 du CGCT, « quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints. »

En application des articles L 2122-7-2 du CGCT, « les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

La liste d'Adjointes doit être paritaire (avec un écart possible d'un) mais une stricte alternance n'est pas nécessairement respectée.

Le Conseil Municipal maintient les deux assesseurs Monsieur Christian PILLER et Madame Nadia DORÉ. Le Maire fait un appel à candidature aux fonctions d'adjoints.

Monsieur Alain COLLET fait acte de candidature et présente sa liste :

- Monsieur Alain COLLET : 1^{er} Adjoint ;
- Madame Evelyne SASSETTI : 2^{ème} Adjoint ;
- Madame Nadia DORÉ : 3^{ème} Adjoint ;
- Madame Nadine GALLOIS : 4^{ème} Adjoint ;
- Monsieur Thierry EVA : 5^{ème} Adjoint ;
- Monsieur Hervé LAHEURTE : 6^{ème} Adjoint ;
- Madame Sarah CONCHÉRI : 7^{ème} Adjoint.

Considérant qu'il n'y a qu'une liste, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée pour désigner les Adjoints au Maire. A l'unanimité des votants (les 6 membres du groupe d'opposition s'abstiennent), la proposition est adoptée.

Monsieur le Maire fait procéder au vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 27
- nombre d'abstentions : 6
- suffrages exprimés : 21

La liste de Monsieur Alain COLLET a obtenu 21 (vingt-et-une) voix. Les Adjoints sont immédiatement installés dans leur fonction.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

Le Maire,
Olivier MARTET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-40

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....26
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE
Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Finances – prise en charge des frais d'obsèques, de sépulture et d'hommage

Militant socialiste depuis 1988, Adjoint au Maire entre 1995 et 2001, Maire à deux reprises pendant le mandat 2001-2008 et depuis 2014, Ghislain DEMONET a toujours fait part de son profond attachement pour l'action publique.

L'hommage rendu à Ghislain DEMONET, lors de la cérémonie du vendredi 23 juin a montré l'attachement profond de la population, du personnel communal et de très nombreuses personnalités à sa personne.

C'est pourquoi, au regard des services rendus à la ville et plus généralement à l'ensemble du territoire, il est proposé au Conseil Municipal, et comme le veut l'usage en de pareil situation, de prendre en charge l'ensemble des frais d'obsèques, de sépulture et d'hommage.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la prise en charge des frais d'obsèques, de sépulture et d'hommage de Monsieur Ghislain DEMONET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

Le Maire,
Olivier MARTET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-41

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....26
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Finances – Offre de rachat des emprunts Crédit Mutuel et DEXIA

Dans le cadre de la mission d'optimisation confiée par la Commune au Groupe Cabinet F2E-2A Consulting, il est proposé au Conseil Municipal de mobiliser un emprunt d'1 984 000 € dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous afin de racheter les contrats Crédit Mutuel et DEXIA :

- 1.984.000 € ;
- 10 ans ;
- Remboursements trimestriels ;
- Amortissement constant ;
- Index EURIBOR 3 mois flooré à 0,70 %.

Monsieur le Maire rappelle que la commission de finances, qui s'est tenue le samedi 24 juin 2017 a émis un avis favorable sur ce point. Il rappelle en plusieurs points la procédure de rachat des crédits et le risque de contentieux.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la poursuite de la mission d'optimisation des emprunts ;
- **Adopte** les caractéristiques de l'emprunt tel que proposées ci-dessus ;
- **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour la gestion des emprunts dans le cadre de la mission d'optimisation dans la limite de 3 millions d'euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

Le Maire,
Olivier MARTET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-42

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**26**
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Finances – Décision Modificative

Afin de réaliser une opération financière de rachat des emprunts Crédits Mutuel et DEXIA pour un montant total de 1 984 000 €, il est nécessaire de réaliser une décision modificative afin de prévoir les crédits en dépenses et en recettes.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider la décision modificative présentée en annexe.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative n°1 annexée à la présente ;
- **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

Le Maire,
Olivier MARTET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-43

Nombre de Conseillers
en exercices.....27
présents.....26
votants27

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Tarification de l'Ecole Municipales d'Enseignements Artistiques (EMEA)

Madame Nadine GALLOIS indique que le quotient familial (QF) a pour objectif de favoriser l'accès de tous aux activités proposées par la Commune, grâce à une tarification adaptée aux différentes situations familiales. Déjà mis en place pour la facturation des structures enfance - jeunesse, Il est proposé d'étendre ce dispositif à l'EMEA pour favoriser l'accès à la culture pour les familles les plus modestes.

Afin d'harmoniser les modes de facturation, il est proposé d'utiliser les mêmes tranches de QF que pour la facturation des ACM. En fonction des situations familiales et des disciplines, la Commune pourra participer jusqu'à 55% des frais de scolarité.

La gratuité du théâtre pour les élèves déjà inscrit dans un cursus complet est maintenue.

De même, la Commune souhaite conserver la dégressivité tarifaire en fonction du nombre de membres de la famille inscrit à l'EMEA.

Après explication, les tarifs de l'EMEA sont proposés à titre expérimental pour cette année scolaire 2017-2018.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le principe du quotient familial ;
- **Adopte** les tarifs de l'EMEA annexés à la présente pour l'année scolaire 2017-2018.

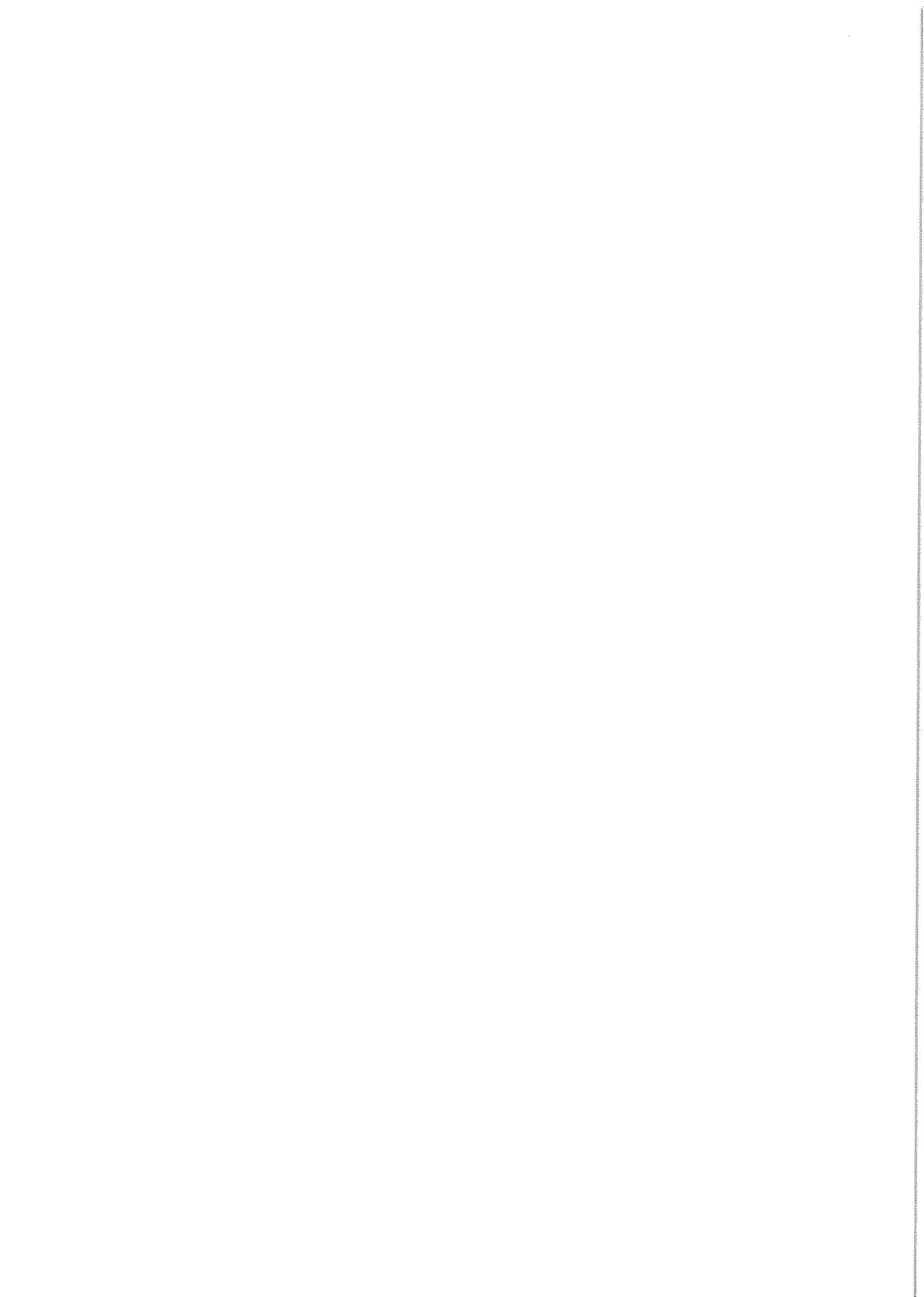
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

Le Maire,
Olivier MARTET







Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-44

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....26
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Finances – Tarification des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Madame Nadia DORÉ rappelle que depuis deux ans, les tarifs n'ont pas évolué.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une augmentation de 1.17% correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Base 2015 – Ensemble des ménages – France) sur la période d'avril 2016 à avril 2017 (dernier indice publié).

L'augmentation représente une hausse tarifaire allant de 1 à 3 centimes de l'heure.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** les tarifs des ACM, annexés à la présente, pour la rentrée de septembre 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

Le Maire,
Olivier MARTET





MACARON



BRIMBELLE



TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Rentrée scolaire 2017 / 2018

QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial (QF), utilisé dans ce document, correspond au 1/12^{ème} du revenu annuel du foyer avant abattements fiscaux et charges déductibles, indemnités de chômage et maladie, le tout divisé par le nombre de parts fiscales (cf. avis d'imposition).

TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont en fonction de votre QF. La facturation se fait à la séance d'une heure.

Le TAP Macaron :

est mis en place les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 15h35 à 16h35 pour les écoles Jules Ferry et Jean Jaurès

Le TAP Brimbelle :

est mis en place les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 13h30 à 14h30 pour l'école maternelle du HDP.
de 15h15 à 16h15 pour l'école élémentaire du HDP.

Tab. 1 : Tarif TAP à la séance en fonction de votre quotient familial

| Quotient familial | Tranches | Tarif |
|-------------------|-------------|--------|
| QF 1 | QF ≤ 450 | 0.40 € |
| QF 2 | 451 à 800 | 0.46 € |
| QF 3 | 801 à 1200 | 0.51 € |
| QF 4 | 1201 à 1650 | 0.56 € |
| QF 5 | QF ≥ 1651 | 0.61 € |

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Pour connaître le tarif de l'accueil périscolaire correspondant à votre situation, référez-vous au tableau 2 pour obtenir le taux horaire relatif à vos revenus et à votre situation familiale. Les tarifs sont ensuite détaillés dans les tableaux 3 et 4 en fonction de votre QF et des différents temps d'accueil périscolaire.

La facturation se fait sur la base d'une première heure d'accueil indivisible. Le temps de présence est ensuite facturé à la demi-heure.

L'accueil périscolaire Macaron :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h20 – 11h50 à 13h50 – 16h35 à 18h30.
le mercredi : de 7h00 à 8h50.

L'accueil périscolaire Brimbelle :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h00 – 11h30 à 13h30 – 16h15 à 18h30.
le mercredi : de 7h00 à 8h30.

Le mercredi, la restauration périscolaire à l'issue de la classe et jusqu'à 13h30 se déroule exclusivement à Macaron. Le transport des enfants entre Brimbelle et Macaron est pris en charge par la Commune.

Tab. 2 : Taux horaire en fonction de votre quotient familial

| Quotient familial | Tranches | Régime général | Non allocataires CAF |
|-------------------|-------------|----------------|----------------------|
| QF 1 | QF ≤ 450 | 1.24 € | 1.78 € |
| QF 2 | 451 à 800 | 1.41 € | 1.95 € |
| QF 3 | 801 à 1200 | 1.56 € | 2.10 € |
| QF 4 | 1201 à 1650 | 1.72 € | 2.26 € |
| QF 5 | QF ≥ 1651 | 1.87 € | 2.41 € |

Tab. 3 : Facturation en fonction du créneau horaire d'arrivée / de départ des enfants - Régime général - BRIMBELLE

| Temps d'accueil | Créneau horaire | H. facturées | QF 1 | QF 2 | QF 3 | QF 4 | QF 5 |
|-----------------|------------------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Matin | de 7h00 à 8h00 | 1:00 | 1,24 € | 1,41 € | 1,56 € | 1,72 € | 1,87 € |
| | | | | | | | |
| Midi | de 11h30 à 13h30 | 2:00 | 2,48 € | 2,82 € | 3,12 € | 3,44 € | 3,74 € |
| Soir | de 16h15 à 17h15 | 1:00 | 1,24 € | 1,41 € | 1,56 € | 1,72 € | 1,87 € |
| | de 17h15 à 17h45 | 1:30 | 1,86 € | 2,12 € | 2,34 € | 2,58 € | 2,81 € |
| | de 17h45 à 18h15 | 2:00 | 2,48 € | 2,82 € | 3,12 € | 3,44 € | 3,74 € |
| | de 18h15 à 18h30 | 2:15 | 2,79 € | 3,17 € | 3,51 € | 3,87 € | 4,21 € |
| Mercredi matin | de 7h00 à 7h30 | 1:30 | 1,86 € | 2,12 € | 2,34 € | 2,58 € | 2,81 € |
| | de 7h30 à 8h30 | 1:00 | 1,24 € | 1,41 € | 1,56 € | 1,72 € | 1,87 € |
| Mercredi midi | de 11h30 à 13h30 | 2:00 | 2,48 € | 2,82 € | 3,12 € | 3,44 € | 3,74 € |

Tab. 4 : Facturation en fonction du créneau horaire d'arrivée / de départ des enfants - Régime général - MACARON

| Temps d'accueil | Créneau horaire | H. facturées | QF 1 | QF 2 | QF 3 | QF 4 | QF 5 |
|-----------------|------------------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Matin | de 7h00 à 7h20 | 1:20 | 1,65 € | 1,88 € | 2,08 € | 2,29 € | 2,49 € |
| | de 7h20 à 8h20 | 1:00 | 1,24 € | 1,41 € | 1,56 € | 1,72 € | 1,87 € |
| Midi | de 11h50 à 13h50 | 2:00 | 2,48 € | 2,82 € | 3,12 € | 3,44 € | 3,74 € |
| Soir | de 16h35 à 17h35 | 1:00 | 1,24 € | 1,41 € | 1,56 € | 1,72 € | 1,87 € |
| | de 17h35 à 18h05 | 1:30 | 1,86 € | 2,12 € | 2,34 € | 2,58 € | 2,81 € |
| | de 18h05 à 18h30 | 1:55 | 2,38 € | 2,70 € | 2,99 € | 3,30 € | 3,58 € |
| Mercredi matin | de 7h00 à 7h20 | 1:50 | 2,27 € | 2,59 € | 2,86 € | 3,15 € | 3,43 € |
| | de 7h20 à 7h50 | 1:30 | 1,86 € | 2,12 € | 2,34 € | 2,58 € | 2,81 € |
| | de 7h50 à 8h50 | 1:00 | 1,24 € | 1,41 € | 1,56 € | 1,72 € | 1,87 € |
| Mercredi midi | de 11h50 à 13h30 | 1:40 | 2,07 € | 2,35 € | 2,60 € | 2,87 € | 3,12 € |

Les tarifs ne prennent pas en compte le coût du repas : 3,50 €.

Pour les usagers qui ne relèvent pas du régime général d'allocations familiales, 0,54 € par heure seront facturés en plus.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI ET VACANCES

Pour connaître le tarif de l'accueil de loisirs correspondant à votre situation (cf. tableau 5), référez vous au préambule qui explique le calcul du quotient familial. Les différents forfaits comprennent le goûter de l'après-midi.

L'accueil de loisirs est ouvert :

En période scolaire, le mercredi de 13h30 à 18h30.

Pendant les périodes de vacances scolaires, de 7h00 à 18h30.

Les forfaits journée sont proposés de 8h00 à 17h30.

Les forfaits 1/2 journée sont proposés de 8h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30 avec la possibilité de prendre le repas après ou avant.

Les heures d'accueil complémentaire de 7h00 à 8h00 ou de 17h30 à 18h30 sont facturées en supplément (cf. tableau 6).

Tab. 5 : Tarification - Accueil de loisirs

| Régime | Lieu de résidence | Forfait | QF 1 | QF 2 | QF 3 | QF 4 | QF 5 |
|----------------------|------------------------|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Régime général | Blainville-sur-L'Eau | 1/2 journée | 4,05 € | 4,55 € | 5,06 € | 5,56 € | 6,07 € |
| | | Journée | 7,08 € | 7,97 € | 8,85 € | 9,74 € | 10,62 € |
| | | Semaine | 30,35 € | 34,14 € | 37,94 € | 41,73 € | 45,53 € |
| | Extérieur ¹ | 1/2 journée | 5,94 € | 6,45 € | 6,96 € | 7,46 € | 7,97 € |
| | | Journée | 10,88 € | 11,78 € | 12,65 € | 13,53 € | 14,42 € |
| | | Semaine | 49,32 € | 53,11 € | 56,91 € | 60,70 € | 64,50 € |
| Non allocataires CAF | Blainville-sur-L'Eau | 1/2 journée | 6,21 € | 6,71 € | 7,22 € | 7,72 € | 8,23 € |
| | | Journée | 11,40 € | 12,29 € | 13,17 € | 14,06 € | 14,94 € |
| | | Semaine | 51,95 € | 55,74 € | 59,54 € | 63,33 € | 67,13 € |
| | Extérieur ¹ | 1/2 journée | 8,10 € | 8,61 € | 9,12 € | 9,62 € | 10,13 € |
| | | Journée | 15,20 € | 16,08 € | 16,97 € | 17,85 € | 18,74 € |
| | | Semaine | 70,92 € | 74,71 € | 78,51 € | 82,30 € | 86,10 € |

Tab. 6 : Accueil complémentaire - Accueil de loisirs

| Temps d'accueil | Créneau horaire | H. facturées | QF 1 | QF 2 | QF 3 | QF 4 | QF 5 |
|-----------------|------------------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Matin | de 7h00 à 8h00 | 1:00 | 1,51 € | 1,68 € | 1,83 € | 1,99 € | 2,14 € |
| Soir | de 17h30 à 18h30 | 1:00 | 1,51 € | 1,68 € | 1,83 € | 1,99 € | 2,14 € |

Les tarifs ne prennent pas en compte le coût du repas : 3,50 €.

Pour les bénéficiaires des aides aux vacances de la CAF 2016, 3,80 € par jour ou 1,90 € par 1/2 journée sont à déduire.

(1) Pour les enfants extérieurs à Blainville-sur-L'Eau et Damelevières, une majoration est appliquée.



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-45

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....26
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE
Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Finances – Subventions aux associations 2017

Monsieur Paul BINDA indique qu'en complément de la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal, il est proposé de délibérer sur trois nouvelles demandes, désormais complètes, au titre des subventions de fonctionnement 2017 :

- Confédération Syndicale des Familles : 300 €
- Comité des Fêtes de Blainville : 12 800 €
- Club Automobile : 100 €

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer et de verser les subventions ci-dessus au titre des subventions de fonctionnement 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

Le Maire,
Olivier MARTET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

N° 2017-46

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....26
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24 juin 2017
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHÉRI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Monique PETITDEMANGE – Laëtitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Anne FARRUDJA – Marie Louise HUSSON – Martine CLAUSSE

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry ÉVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Teddy DELBÉ – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL

Avait donné procuration :

Monsieur Abdulhak EL OMARI à Monsieur Michel GUTH

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Michel GUTH comme secrétaire de séance.

OBJET : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Au regard des besoins des structures Macaron – Brimbelle pour la prochaine rentrée scolaire, il est proposé les modifications du tableau des effectifs ci-dessous à partir du lundi 28 août 2017 :

- Fermeture de deux postes d'encadrant périscolaire – TAP en CUI 30/35^{ème} ;
- Fermeture d'un poste d'encadrant périscolaire – TAP en Emploi Avenir 30/35^{ème} ;
- Ouverture de deux postes d'encadrant périscolaire – TAP en CUI 20/35^{ème} ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 26/35^{ème}.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Modifie** le tableau des effectifs, tel que proposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 4 juillet 2017.

**Le Maire,
Olivier MARTET**

